

À propos du mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA





SWA et le cadre de SWA

Pour parvenir à l'assainissement, l'hygiène et l'eau pour tous, en tout temps et en tout lieu, des mesures de collaboration coordonnées aux niveaux mondial, national et infranational sont nécessaires. Ces mesures doivent être prises au sein du secteur comme en dehors. En outre, il ne sera possible de réaliser aucun ODD sans accès universel à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, comme le décrit l'ODD 6. C'est pour répondre à cet appel commun à l'action que le partenariat Assainissement et eau pour tous (SWA) a été créé en 2010. SWA bénéficie d'un positionnement unique au sein du secteur EAH, qui en fait une plateforme idéale pour le dialogue multipartite, la redevabilité et l'implication de différents acteurs. Notre partenariat peut ainsi atteindre des objectifs que ses membres ne pourraient pas viser seuls.

SWA rassemble aujourd'hui plus de 200 partenaires, dont plus d'un tiers sont des gouvernements. D'autres groupes catégoriels sont également fortement représentés, comme les organisations de la société civile et du secteur privé, les organismes de l'ONU, les instituts de recherche et d'enseignement, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les banques de développement.

À propos du cadre de SWA

Depuis le lancement de SWA, ses partenaires travaillent main dans la main pour améliorer l'efficacité de la collaboration dans le secteur. C'est ainsi qu'est né le cadre de SWA. Il se compose de trois éléments associés qui représentent les valeurs partagées par les partenaires, leur compréhension commune du secteur, les facteurs qui lui permettront de réussir et les moyens de collaboration pour satisfaire ces besoins. Le cadre est étroitement lié au mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA. Les partenaires s'appuient sur ce dernier pour rendre compte des progrès dans la réalisation des cibles des ODD, mais aussi pour renforcer les processus multipartites de planification et d'examen au niveau national.

Les trois éléments qui forment le cadre sont les principes directeurs, les dispositifs fondamentaux et les comportements collaboratifs.

Les sept principes directeurs. Le partenariat SWA est le fruit d'un accord au sujet d'un ensemble de valeurs fondamentales afin de le guider tout au long de son existence, indépendamment de tout changement d'objectif, de stratégie, de type de travail ou de direction. Ces principes directeurs représentent donc ce que tous les partenaires ont en commun. Avant d'intégrer SWA, chaque organisation doit s'engager à les respecter. Ils constituent également les piliers sur lesquels toutes les activités et les initiatives de SWA s'appuient.

Les cinq dispositifs fondamentaux. Ils décrivent les principaux éléments que le secteur doit mettre en place pour pouvoir fournir des services durables et progressivement éliminer les inégalités d'accès. Les gouvernements se chargent des orientations afin de s'assurer que les dispositifs fondamentaux fonctionnent et reçoivent suffisamment d'attention en fonction des priorités nationales. SWA fournit une plateforme pour permettre aux gouvernements de coordonner le soutien des partenaires de développement aux dispositifs fondamentaux. Il leur donne également l'occasion d'échanger avec d'autres gouvernements à travers le monde et avec des partenaires, mais aussi d'apprendre auprès d'eux.

Les quatre comportements collaboratifs. Pour parvenir à l'accès universel, il est essentiel que les partenaires adoptent des méthodes de travail qui coïncident avec les principes directeurs et favorisent l'amélioration des performances et de la durabilité du secteur. Les comportements collaboratifs décrivent les méthodes de travail nécessaires pour garantir une coopération efficace en matière de développement dans le secteur EAH. Ils augmentent la collaboration, le degré d'harmonisation et l'efficacité et, lorsqu'ils sont adoptés conjointement par des gouvernements et des partenaires de développement, ils renforcent la capacité des pays à fournir des services de manière durable.

Le mécanisme de redevabilité mutuelle au sein du cadre de SWA

La redevabilité occupe une place centrale dans le partenariat Assainissement et eau pour tous. Elle est d'ailleurs spécifiquement mentionnée dans chacun des trois éléments du cadre de SWA : en tant que principe directeur (transparence et redevabilité), comportement collaboratif (utiliser une plateforme unique d'information et de redevabilité mutuelle), mais aussi parmi les éléments essentiels de l'un des dispositifs fondamentaux (la planification, la supervision et la révision). La perception de la redevabilité comme un principe, un comportement ainsi qu'un domaine d'action clé a fait du mécanisme de redevabilité mutuelle un outil qui exige des partenaires de SWA qu'ils rendent compte de leurs progrès dans l'accomplissement des objectifs du cadre de SWA.

Les objectifs de développement durable imposent aux gouvernements de nouer un dialogue avec tous les acteurs au travers de processus multipartites participatifs et de faire preuve de redevabilité dans les décisions qu'ils prennent en vue de garantir un accès universel aux services d'eau et d'assainissement, en ne laissant personne de côté. Parallèlement, les partenaires de développement doivent respecter les orientations des gouvernements et rendre compte de leurs propres contributions aux progrès du secteur. Le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA est conçu pour satisfaire ces exigences de participation et de redevabilité.

Quelles sont les implications du mécanisme de redevabilité mutuelle ?

Le partenariat SWA attend de tous ses partenaires qu'ils collaborent pour définir les engagements destinés au mécanisme de redevabilité mutuelle et qui feront l'objet d'une présentation et d'un rapport lors des réunions de haut niveau. Il est primordial que l'identification des engagements soutienne et renforce les processus nationaux de planification et de révision. Pour cela, il faut garantir que les engagements dérivent des plans, des stratégies, des cibles et des étapes que les gouvernements et les parties prenantes élaborent dans le respect des calendriers gouvernementaux.

Ces engagements donnent lieu à une présentation et une discussion lors des réunions de haut niveau régionales et mondiales, qui permettent également un compte-rendu à leur sujet. Les engagements seront également décrits sur une page spécifique du site Internet de SWA.

Cadre de SWA

PRINCIPES DIRECTEURS

Les valeurs que les partenaires ont en commun et qui guident toutes les actions communes



Efforts multilatéraux



Durabilité des services et des actions



Ne laisser personne pour compte



Transparence et responsabilisation



Prise de décision fondée sur des données probantes



Droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement



Collaboration internationale et efficacité de l'aide

LES COMPORTEMENTS COLLABORATIFS

Comment les partenaires collaborent-ils pour mettre en place les éléments constitutifs



Améliorer l'orientation gouvernementale des processus de planification sectorielle



Renforcer et utiliser les systèmes des pays



Utiliser une plateforme unique d'information et de redevabilité mutuelle



Construire des stratégies de financement durables du secteur de l'eau et de l'assainissement

LES DISPOSITIFS FONDAMENTAUX

Ce que les partenaires mettent en place conjointement pour atteindre un secteur efficace



Politique / Stratégie sectorielle



Dispositions institutionnelles



Financement du secteur



Planification, supervision et révision



Renforcement des capacités

MÉCANISME DE RESPONSABILISATION MUTUELLE:

Initiative conjointe qui se fonde sur un cadre d'actions spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et opportunes.

Il renforce la prise de décisions multilatérales et la responsabilisation mutuelle entre les partenaires aux niveaux national, régional et mondial.



Intégration du mécanisme de redevabilité mutuelle dans les processus nationaux

Au moyen de processus nationaux de planification, de suivi et de révision impliquant plusieurs parties prenantes et dirigés par les gouvernements, ces derniers définissent aux côtés d'autres parties prenantes leurs stratégies à court, moyen et long terme pour parvenir à s'affranchir des goulets d'étranglement et des obstacles actuels et atteindre les cibles des ODD liées à l'EAH. La chronologie ci-dessous montre un cycle de planification et d'examen classique. La durée de ce cycle peut varier de un à cinq ans. SWA favorise des processus multipartites dirigés par des gouvernements à chacune des phases du cycle de planification et d'examen. Ce schéma nous permet de superposer le mécanisme de redevabilité mutuelle aux processus de planification et d'examen nationaux afin de montrer comment ces derniers peuvent s'appuyer sur le mécanisme de redevabilité mutuelle.

PROCESSUS DE PLANIFICATION ET D'EXAMEN NATIONAUX

Cette phase doit être par nature multipartite et participative. Outre l'évaluation technique (des services, des infrastructures, des acteurs et des finances), elle doit analyser la législation et les politiques existantes qui ont des répercussions sur le secteur ainsi que les goulets d'étranglement à surmonter. Outils pertinents : outil d'analyse des goulets d'étranglement (WASH BAT) ; GLAAS ; profils pays sur les comportements collaboratifs de SWA

La hiérarchisation des priorités est un élément essentiel du processus de planification et le cadre de SWA permet d'identifier les cibles appropriées. Il faut prêter une attention particulière aux cibles des ODD liées à l'EAH ainsi qu'aux méthodes que les pays comptent déployer pour les atteindre d'ici à 2030. Processus pertinents : dialogues nationaux, par ex., révisions sectorielles communes ; réunions de coordination

Une fois les activités à mener convenues, il faut déterminer quel gouvernement est responsable de leur mise en œuvre, quelles institutions doivent participer, quels financements sont nécessaires et d'où ils peuvent provenir, mais aussi quelles responsabilités d'autres parties prenantes doivent assumer pour atteindre les cibles. Processus pertinents : dialogues nationaux, par ex., révisions sectorielles communes ; réunions de coordination

Évaluation et analyse

Planification et définition des cibles

Répartition des rôles et des responsabilités

Définir des engagements : Chaque pays sélectionne parmi les cibles deux ou trois actions ou stratégies spécifiques (des engagements) qu'il souhaite présenter à l'échelle mondiale. Celles-ci peuvent répondre à des problématiques liées au processus de planification ou de révision, mais aussi porter sur des aspects précis des ODD ou du cadre de SWA composé des principes directeurs, des comportements collaboratifs et des dispositifs fondamentaux. Les problématiques dont la perspective mondiale offerte par les discussions lors des réunions internationales de SWA pourrait être particulièrement utile aux processus nationaux présentent un intérêt spécial. Les engagements doivent être SMART* pour que les progrès vers leur accomplissement puissent être suivis.

* Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalisables et Temporellement définis

Engagements des groupes catégoriels : Tous les partenaires de SWA qui travaillent dans un pays spécifique doivent s'entendre collectivement sur les engagements de ce pays et ils devront être en mesure de rendre des comptes sur leur contribution aux progrès. Les engagements du pays donneront lieu à des engagements complémentaires connexes émis par d'autres groupes catégoriels de SWA : organismes d'assistance extérieure, OSC, secteur privé et instituts de recherche et d'enseignement.

PROCESSUS DU MÉCANISME DE REDEVABILITÉ MUTUELLE DE SWA

Mise en œuvre dirigée par le gouvernement des plans et réformes destinés à atteindre les cibles, où chaque partie prenante a son rôle à jouer
Processus pertinents : voir le Portail d'outils de SWA pour connaître les outils pertinents

Processus multipartite continu de suivi et d'évaluation du niveau de réussite des plans par rapport aux cibles, des éléments qui fonctionnent et de ce qui doit être modifié.
Processus pertinents : plateformes d'informations (par ex., SIG) et justification des prises de décision par des éléments de preuve. Mise à jour sur les progrès

Utilisation des données issues des précédentes étapes pour étayer les prises de décision et identifier les domaines à réformer lors du cycle suivant.

Mise en œuvre

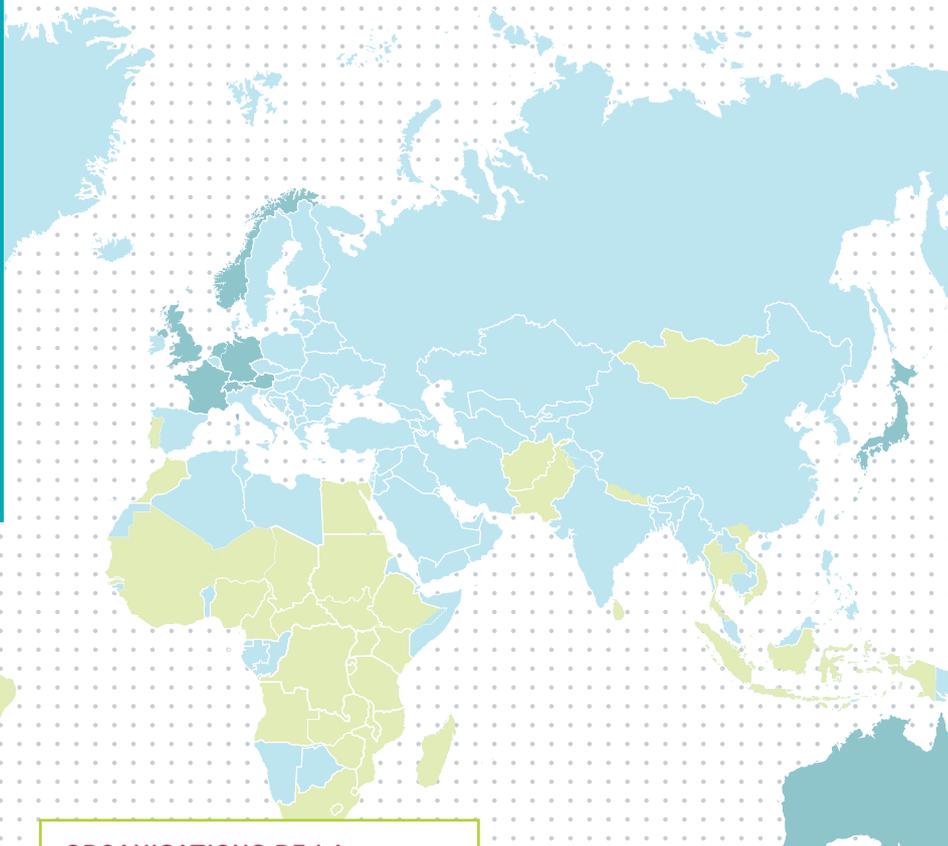
Suivi

Évaluation et analyse

Suivi : L'évaluation du niveau d'accomplissement de leurs engagements fera partie des révisions existantes menées par différentes parties prenantes sous la direction des gouvernements (à l'image des révisions sectorielles communes) et d'autres processus de suivi nationaux et mondiaux



Implication de différents acteurs dans le mécanisme de redevabilité mutuelle



SECTEUR PRIVÉ

Lorsque des partenaires de SWA appartenant au secteur privé sont installés dans le pays, ils doivent collaborer afin d'identifier les domaines où le secteur privé peut contribuer à l'accomplissement des engagements nationaux. Par exemple, cela peut consister à compléter et à assurer l'approvisionnement dans des régions mal desservies par les infrastructures publiques.

PARTENAIRES INTERNATIONAUX

Nous encourageons les partenaires de SWA présents dans plusieurs pays, comme les organismes d'assistance extérieure ou les instituts de recherche et d'enseignement, à formuler des engagements mondiaux, qui orienteront leur implication à travers tous les pays où ils travaillent, mais aussi des engagements qui coïncident avec les engagements nationaux ou auxquels ils peuvent être intégrés. Les engagements pris au niveau international peuvent correspondre aux priorités internationales des ODD, par exemple, ne laisser personne de côté.

ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les organisations de la société civile doivent être pleinement impliquées dans les processus multipartites de planification et d'examen au niveau national. Elles doivent contribuer aux engagements en discutant des manières dont elles peuvent soutenir les engagements pris au niveau national. La société civile doit également identifier des moyens pour adapter ses propres comportements afin de renforcer la capacité du pays à fournir des services de manière durable. SWA encourage une collaboration aussi large que possible avec d'autres OSC, même si elles ne sont pas partenaires de SWA.

ORGANISMES D'ASSISTANCE EXTÉRIEURE

Les organismes d'assistance extérieure, comme les donateurs, les banques de développement et les organisations internationales, ont de nombreux rôles à jouer pour soutenir les gouvernements dans la réalisation de leur plan d'action. Leurs engagements doivent favoriser la mise en œuvre progressive des comportements collaboratifs et coïncider avec les plans d'action nationaux.

INSTITUTS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT

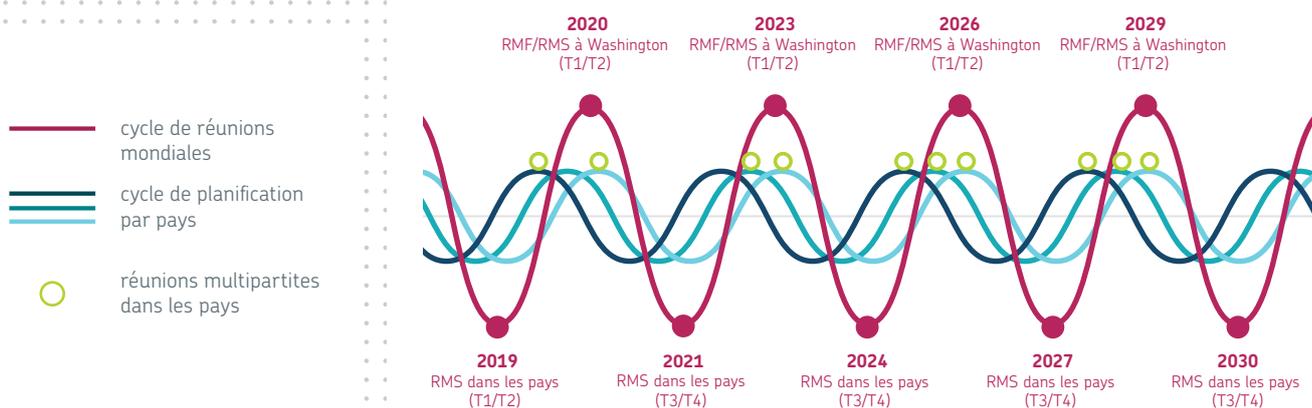
Lorsque des partenaires de SWA appartenant au groupe des instituts de recherche et d'enseignement sont installés dans le pays, ils doivent collaborer afin d'identifier le soutien le plus efficace qu'ils peuvent apporter au pays partenaire pour atteindre les engagements pris. Cela peut passer par une assistance en matière de recherche et de suivi. Les instituts de recherche et d'enseignement peuvent également souhaiter présenter ce soutien sous la forme d'un.

PAYS PARTENAIRES

Les pays partenaires de SWA prennent les rênes des processus de planification nationaux et définissent l'ordre des priorités d'action. C'est également à eux qu'incombe la responsabilité de diriger l'identification des engagements au niveau national, définis à partir des priorités établies lors de la phase de détermination des cibles. Les gouvernements nationaux devront présenter leurs engagements lors de la prochaine réunion de haut niveau et réaliser des comptes-rendus lors des réunions de haut niveau.

Cycle de réunions

Des réunions des ministres du secteur auront lieu tous les 18 mois. Elles seront organisées au mois d'avril en 2020, 2023, 2026 et 2029 à Washington DC, à l'occasion des réunions des ministres des finances. En 2021, 2024, 2027 et 2030, des pays partenaires de SWA les accueilleront au deuxième.



Le mécanisme de redevabilité mutuelle lors des réunions des ministres du secteur

Les réunions mondiales des ministres du secteur de SWA constituent une occasion idéale pour renforcer la redevabilité mutuelle au sujet des progrès accomplis dans l'accomplissement des plans et des processus nationaux. Tous les partenaires de SWA peuvent ainsi y réaliser des présentations et des comptes-rendus de leurs propres engagements et tirer les leçons des priorités et des activités de leurs homologues. Étant donné que chaque pays dispose de ses propres processus et de son propre calendrier, le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA doit permettre aux partenaires de SWA de présenter et d'examiner leurs engagements lors de la réunion mondiale la plus adaptée, l'objectif étant que les partenaires puissent réaliser des présentations tous les deux à trois ans. La prochaine réunion des ministres du secteur est programmée au début de 2019. Consultez le site Internet de SWA pour en savoir plus.

Le mécanisme de redevabilité mutuelle lors des réunions régionales

SWA saisira également l'occasion offerte par les réunions sectorielles régionales, telles que la SACOSan, la LatinoSan et la Semaine africaine de l'eau pour évoquer les engagements et rapporter les progrès, débattre au sujet des goulets d'étranglement et partager les leçons apprises et les bonnes pratiques.

Rapport mondial sur le mécanisme de redevabilité mutuelle

Tous les trois ans, le secrétariat de SWA publiera un rapport mondial sur les progrès reflétés par le mécanisme de redevabilité mutuelle et sur la part d'engagements remplis par les partenaires au cours des trois années écoulées. D'autres outils comme le JMP, le rapport GLAAS et les profils pays sur les comportements collaboratifs de SWA constituent des sources de données importantes. Ce rapport mondial donnera ainsi la possibilité d'analyser les réussites tous comme les obstacles qui demeurent. Une page Web sera également réservée aux pays pour leur permettre d'y télécharger leurs engagements et les progrès réalisés vers leur accomplissement.

En quoi le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA soutient-il les processus de l'ONU ?

La plateforme SWA contribue à la réalisation des ODD décidés au niveau international. Pour cela, elle aide les pays à renforcer les dispositifs fondamentaux du secteur et à adopter les comportements collaboratifs. Le mécanisme de redevabilité mutuelle aide les pays partenaires à suivre les progrès accomplis vers les cibles des ODD liées à l'EAH et fournit les informations nécessaires aux pays qui préparent leur examen national volontaire destiné au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement.

sanitationandwaterforall.org
info@sanitationandwaterforall.org

 @sanwatforall #sw4all
 SanitationAndWaterforAll
 sanwatforall

c/o SWA Secretariat, UNICEF
3 UN Plaza, 14th Fl, NY 10017

